



www.mutualite.fr



Paris, le 26 décembre 2011

## Communiqué de presse

### **700 000 Français ont déjà dit non à la taxe sur la santé : la Mutualité Française poursuit sa mobilisation en 2012**

La Mutualité Française poursuivra en 2012 sa mobilisation pour inscrire l'accès aux soins dans le débat public des prochaines élections présidentielles.

**700 000 signatures** ont déjà été recueillies pour protester contre l'aggravation des difficultés d'accès aux soins. Elles font suite à la pétition lancée cet automne par la Mutualité Française contre l'augmentation de la taxe sur les mutuelles santé. Cette mobilisation témoigne de la forte inquiétude de nos concitoyens quant aux conséquences de cette mesure pour l'accès aux soins.

Pour Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, taxer les mutuelles santé est une erreur profonde à un moment où elles sont indispensables pour accéder aux soins. C'est pourquoi la mobilisation de la Mutualité Française ne faiblit pas.

A partir du 19 janvier, les débats publics reprendront dans les régions, d'abord à Marseille puis, le 1<sup>er</sup> février à Bordeaux et le 3 février à Saint-Quentin. A l'occasion du 10<sup>ème</sup> débat qui se déroulera le 8 février à Paris, la Mutualité Française invitera les principaux candidats à la présidentielle de 2012, à débattre sur ses orientations pour un système plus juste, plus efficace et pérenne.

La Mutualité Française et ses mutuelles, invitent donc leurs concitoyens à signer la pétition pour permettre l'accès de tous à des soins de qualité.

#### **A propos de la Mutualité Française**

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 600. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.  
www.mutualite.fr

**Contact presse** : Aurélie Bruez - 01 40 43 63 36 – aurelie.bruez@mutualite.fr